

Compte Rendu CSA AP du 18 novembre 2025

Ce mardi 18 novembre 2025, à 09h30, s'est tenu le **CSA AP** comportant **3 sujets à l'ordre du jour** :

- * *Projet d'arrêté modifiant celui du 7 décembre 1990 fixant les modalités de la notation des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.*
- * *Stratégie de lutte contre la radicalisation violente.*
- * *Présentation des RSU 2021, 2022 et 2023.*

1. Pour avis : Projet d'arrêté modifiant celui du 7 décembre 1990 fixant les modalités de la notation des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Ce projet vise à effectuer un dépoussiérage de l'arrêté fixant la notation des agents. La principale modification est la suppression d'un critère sur les niveaux d'appréciations, celui « très insuffisant ».

Ci-dessous les nouveaux critères d'appréciation :

- « Très bien » : majoration de la note de base de 6 % ;
- " Bien " : majoration de la note de base de 3 % ;
- " Assez bien Convenable" : majoration de la note de base de 0 % ;
- " Insuffisant " : minoration de la note de base de 3 %.

Le SPS-CEA a voté abstention expliquant que même si c'était une bonne chose que le critère « très insuffisant » soit supprimé, il n'en reste pas moins que le système de notation reste archaïque, que sur le terrain, bon nombre de personnels se voient notifier plusieurs années de notation en même temps, voire même pas du tout depuis plus de 8 ans.

De même, le SPS-CEA a profité de ce sujet pour évoquer le manque évident de récompenses (médailles) envers les personnels du CEA. Qu'il était force de constater que les récompenses étaient décernées principalement qu'à certaines catégories de personnels. **Qu'il serait plus judicieux de mettre en place une médaille du mérite afin de motiver les personnels comme cela se fait dans la police,** certainement plus valorisant qu'une notation qui aujourd'hui n'a plus de sens. **Le SPS-CEA a aussi dénoncé la très rare distribution de la médaille pénitentiaire aux agents du CEA.**

2. Pour avis : Stratégie de lutte contre la radicalisation violente.

Il s'agit d'un document complet élaborant une véritable stratégie de lutte et de détection contre la radicalisation en milieu ouvert.

Le SPS-CEA a félicité les équipes de la DAP pour le remarquable travail fourni afin de proposer ce document de grande qualité et très complet.

Le SPS-CEA a demandé si une version sera déclinée pour les personnels du CEA car ce document faciliterait grandement le travail de détection des agents et nourrirait le renseignement pénitentiaire. La DAP a répondu qu'effectivement c'est en réflexion.

Le SPS-CEA a voté favorablement.

.../...

3. Pour information : Présentation des RSU 2021, 2022 et 2023.

Il s'agit de la présentation des rapports sociaux uniques de 2021, 2022 et 2023.

- Evolution des effectifs entre 2021 et 2023 : progression de 2,8 % de 2021 à 2023.

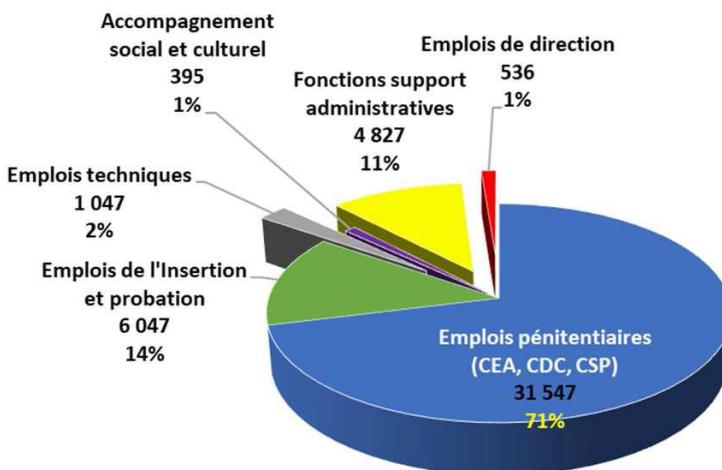
Le plafond d'emplois autorisé s'élève à 44 576 ETPT pour 2023. Ce plafond a été réalisé à hauteur de 98 %, soit 1 159 ETPT au-dessous de la cible.

Réalisation du schéma d'emploi sur triennal 2021-2023

	2021	2022	2023
Plafond d'emploi autorisé	43 343	43 952	44 576
Consommation en ETP	42 874	43 009	43 417

Source : RSU 2023 (données SG)

Répartition par domaine d'emploi



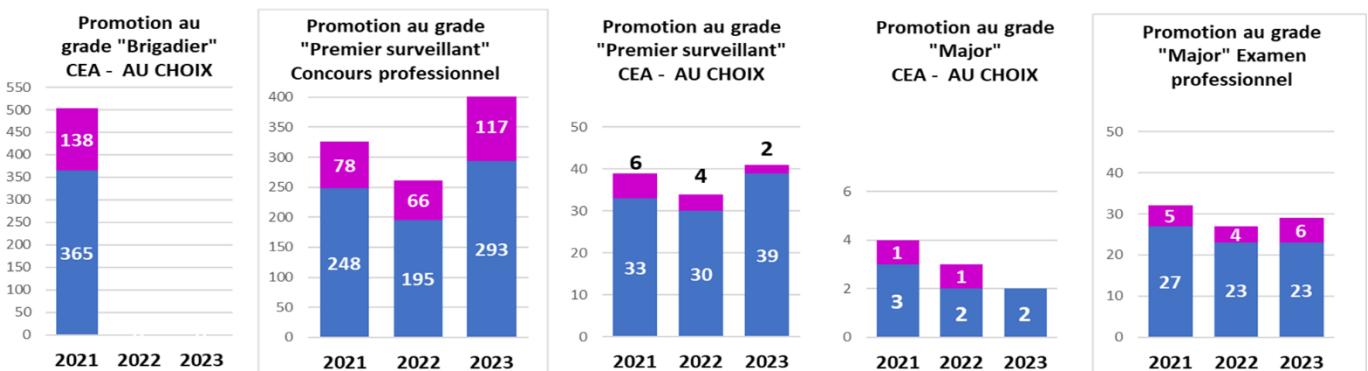
Les personnels participant directement aux missions de surveillance (commandement compris) représentent 71 % des effectifs, soit 31 547 agents.

Corps	Agents en activité	Ratio Effectifs	Finalité d'emploi		
			536	Emplois de direction	0,15%
EMPLOIS DIRECTION MJ	67				
AP - DIRECTEURS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES	469	1,0%			
AP - CHEFS DES SERVICES PÉNITENTIAIRES	392	0,9%			
AP - CORPS DE COMMANDEMENT	2 230	5,0%			
AP - CORPS D'ENCADREMENT & D'APPLICATION	28 065	62,6%	31 547	Emplois pénitentiaires (CEA, CDC, CSP)	72%

Source : données SIRH au 31/12/23 (liste des agents par position administrative)

Il est à savoir que concernant les emplois de surveillance, le taux de féminisation est de 26 % sur l'ensemble des corps, sauf pour celui des DSP où la tendance s'inverse (62 % des postes occupés par des femmes).

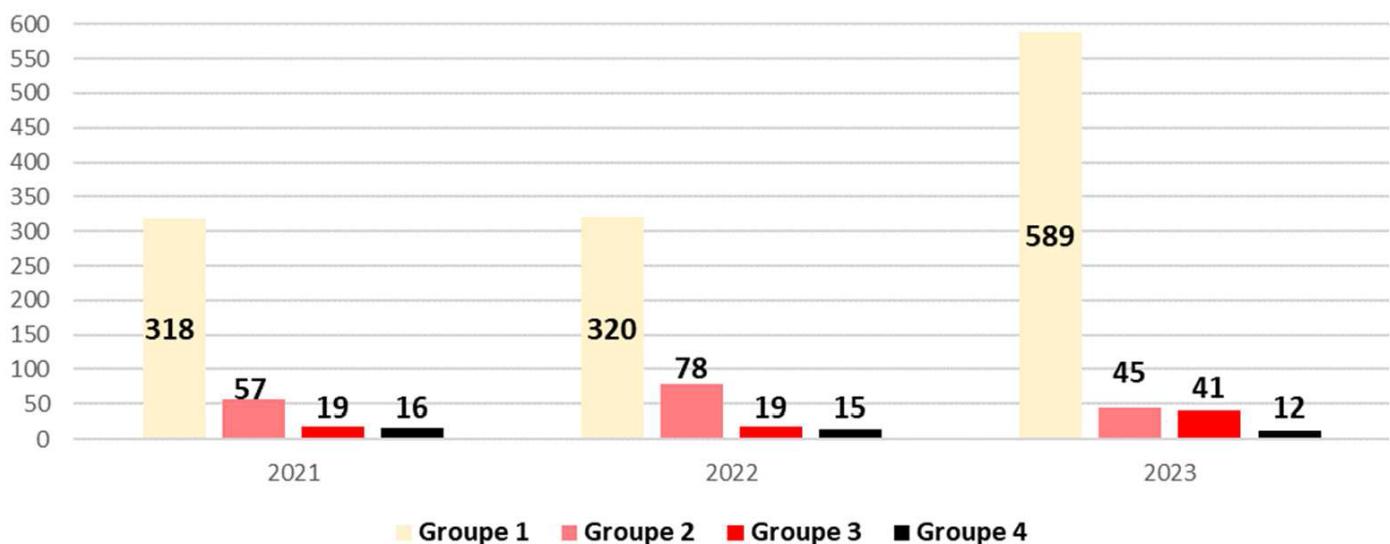
- Avancements de grade de la filière Surveillance :



1100 promotions = Grade de premier surveillant / 97 promotions = Grade de major sur 3 ans.

- Les sanctions disciplinaires :

Evolution et répartition des sanctions par groupe



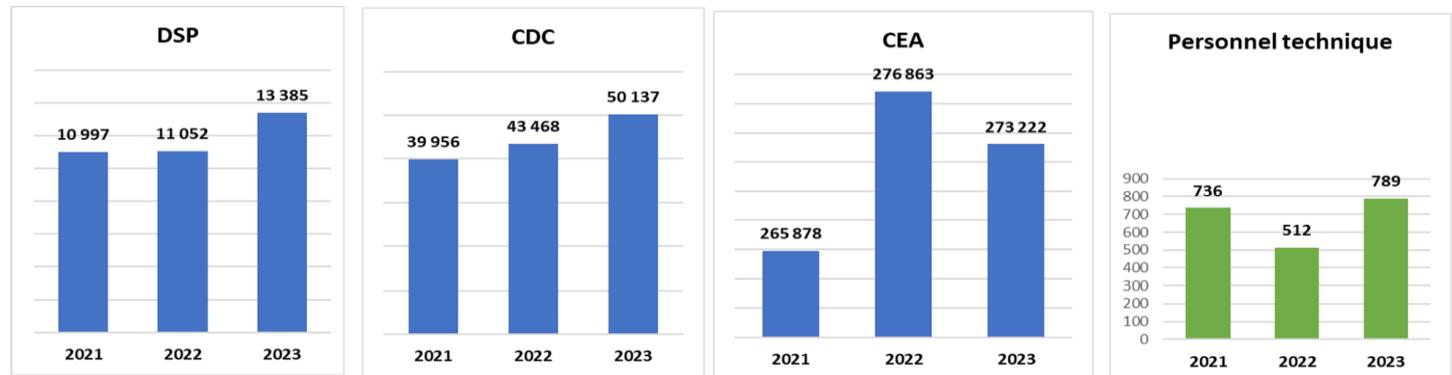
On constate que de 2021 à 2023 les sanctions disciplinaires sont en augmentation.

Le SPS- CEA note que les sanctions du 1^{er} groupe explosent plus particulièrement en 2023, comme par hasard l'année où les ETF de 3 jours ont été déconcentrées vers les DISP !!! La DAP argumente que cette augmentation serait liée au rattrapage des dossiers non-traités l'année du COVID.

Le SPS-CEA déplore que ne soit pas présenté le nombre de 30^{ème} infligés aux agents sur ces trois années. La DAP explique ne pas avoir les données sur le SIRH mais étudiera la question à voir si c'est possible de nous les communiquer.

- Evolution du nombre jours stockés sur CET :

Nombre de jours épargnés sur CET (en stock cumulé)



Le nombre de jours épargnés sur CET augmente progressivement chaque année tous corps confondus. Quant à l'utilisation du CET, la majorité des agents opte pour la mise en paiement.

Fin du CSA AP à 12H30.